

{Commune de}

SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL



Bonne année 2023 !

Octobre - Novembre - Décembre 2022



ACTUALITÉ

Des gestes simples
qui font beaucoup !



ÉCONOMIE

Du rêve à la réalité
avec CocciMarket



RETOUR EN IMAGES

Les événements qui ont marqué
ce dernier trimestre



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : Commune de Savignac !
et sur PanneauPocket ! Déjà plus de 155 smartphones connectés !

Edito

Savignacaises, savignacais,

Adischatz 2022... Bienvingut 2023 !

Nous venons de boucler 2022, comme prévu, la salle des fêtes et l'école ont fait l'objet de travaux pour améliorer la performance énergétique. Nous proposerons une visite de notre école, les anciens élèves apprécieront de constater l'avant et l'après.

Nos bâtiments et logements sont raccordés à l'assainissement collectif, le système de traitement fonctionne à petite vitesse, mais devrait s'accélérer au fur et à mesure du raccordement des particuliers.

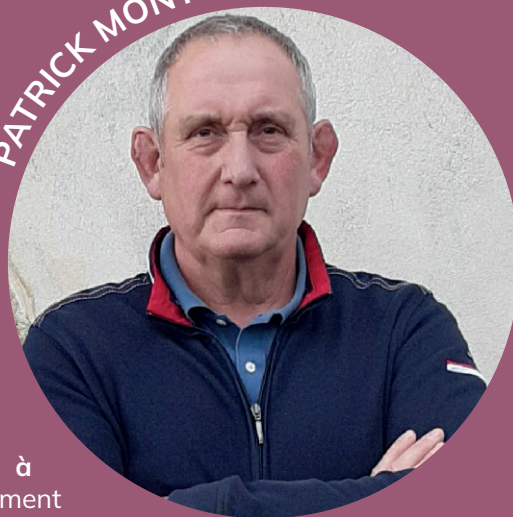
Le PLUi a pris le relais de notre document d'urbanisme depuis le mois d'octobre.

L'année 2023 sera une année d'étude et de programmation concernant les objectifs de la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB). Ayant en tête l'épisode malheureux de sécheresse de l'an dernier, nous préparons l'avenir avec la création d'un arboretum courant janvier. **Différentes essences d'arbres, de plantes résistantes et mellifères seront plantées.** Nous associons les enfants de notre école, le côté pédagogique : un arbre / un prénom suffit à motiver nos jeunes pousses.

À l'heure où nos traditions et nos passions sont parfois chahutées, j'ai l'espoir que nous puissions tout de même partager de bons moments... Fête du bœuf gras, ouverture du cercle et tout le reste !

À bientôt pour échanger... **Boune annade !**
Le Maire

PATRICK MONTO



RAPPEL



Malgré une campagne de communication engagée depuis plusieurs mois au travers du bulletin municipal et la distribution de tracts de l'ADEME, de trop nombreux savignacais poursuivent le brûlage de leurs végétaux.

Nous vous rappelons que cette pratique est **interdite*** en toutes saisons et en toutes circonstances. Inutile d'attendre les jours de brouillard, ce qui ne se voit pas se sent... Une déchetterie avec de larges horaires vous accueille à Langon. Merci pour notre planète !

**Vous encourez une amende de 450€*

Mentions Légales

Directeur de la publication : Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - Langon | **Impression :** Laurent Magnier - Imprimerie Magnier - Langon | **Tirage :** 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Le Carnet



LE SAVIGNACAIS

Plus de 30kg de téléphones !

À l'initiative de l'entreprise Orange ainsi qu'avec l'association des maires ruraux de Gironde, la commune de Savignac a entrepris la collecte de téléphones portables usagés auprès des habitants de la commune. La mobilisation des savignacais tout au long de l'été a permis la collecte de plus de 30 kilos de téléphones et autres accessoires.

L'ensemble de ce matériel usagé est destiné à l'association les Ateliers du Bocage qui seront responsables de leur remise en service.

Expédié fin septembre, nous avons eu la surprise de remporter le premier prix départemental de cette collecte. Ce prix s'inscrit dans notre projet communal : la réalisation de l'arboretum qui se situera entre le cimetière et le skate-park. Les 3 arbres gagnés trouveront naturellement leur place au milieu des 80 sujets qui seront implantés au mois de janvier.

À noter la participation des enfants de maternelle de Savignac qui sont venus participer à la plantation. Ceux-ci seront d'ailleurs associés au projet d'arboretum, mais nous en reparlerons.

En attendant un immense merci pour vos dons !

Adischatz.



EN BREF

Les petits gestes qui sauvent...

Pour la première fois sur la commune, l'initiative a été prise par l'équipe municipale de former la population aux gestes qui sauvent.

Sous la houlette de Laura Séailles, formatrice dans le corps des sapeurs-pompiers de Saint Macaire, une dizaine de participants a pu profiter d'une formation pragmatique sur les gestes qui peuvent sauver des vies. Grâce aux qualités pédagogiques de Laura, les stagiaires sont désormais plus à même d'avoir les bons réflexes s'ils devaient être confrontés à une situation d'urgence.

De nouvelles formations de ce type vous seront proposées au cours de l'année 2023.



Laura Séailles et les volontaires à la formation des gestes qui peuvent sauver des vies.

État civil

NAISSANCE :

LUCAS Eliott, Viktor né le 12/10/2022
BELLOC Martin, Christophe, Philippe né le 05/11/2022
DE NARDI Alma née le 23/11/2022
POULOT NOFFRAY Jade, Louise, Madeleine

DÉCÈS :

CHAUVEY Bernard décédé le 09/08/2022
VIDAL Patrick décédé le 16/10/2022
BORDES Jeanne, Marguerite épouse TAUZIN décédée le 22/11/2022
TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS :
DANGLADE Fabrice, Bruno décédé le 17/10/2022

Des gestes simples qui font beaucoup



Alors que le prix du fioul, du gaz et de l'électricité augmente et qu'il est urgent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, économiser l'énergie devient une préoccupation croissante pour tous.

La meilleure solution consiste souvent à rénover son logement, en commençant par l'isoler et si des travaux ne sont pas envisageables dans l'immédiat, il existe aussi des solutions toutes simples pour augmenter son confort à faible coût.

QUELQUES PETITS CONSEILS PRATIQUES POUR NOUS AIDER À FAIRE DES ÉCONOMIES SUR NOS CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

POUR ÉCONOMISER L'EAU

- Un mousser (ou aérateur)**
Placé sur le robinet, il injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit est ainsi réduit de 30 à 50% sans pour autant perdre en confort !
<10€
- Un sablier ou un minuteur dans la salle de bain**
Présent dans quasi toutes les cuisines, il vous aidera aussi à la salle de bain pour ne pas prendre des douches de plus de 5 minutes.
<10€
- Une douchette économe**
Elle limite le débit d'eau tout en optimisant la pression du jet. À la clé, c'est jusqu'à 75% d'eau économisée !
25€ À 45€

PLUS CHERS MAIS VITE RENTABILISÉS

- Un collecteur d'eau de pluie**
Pour une toiture de 100 m², c'est 70 m³ d'eau gratuite par an.
- Un mitigeur thermostatique**
10 à 30% d'économie d'eau par rapport à un mélangeur standard à deux robinets.
- Un thermostat programmable**
Pour 60 à 250€, c'est jusqu'à 15% d'économie de chauffage.

POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

- Un thermomètre**
Il permet à tout moment de juger si la température est adéquate dans la maison mais aussi dans le réfrigérateur (4 °C) ou dans le congélateur (-18 °C), et d'éviter des surconsommations.
<10€
- Une multiprise à interrupteur**
C'est l'accessoire incontournable pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille.
5€ À 15€
- Une prise programmable mécanique**
Son système de programmation hebdomadaire et/ou quotidienne permet d'automatiser la mise en marche/l'arrêt de vos appareils électriques selon leurs périodes de fonctionnement.
<10€
- Un wattmètre**
Relié à une prise, il permet de vérifier la consommation de votre appareil électrique et d'estimer ainsi les économies potentielles.
20€ ENVIRON

- Baisser le chauffage de 1°C**
-7% DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- Laver son linge à 30°C**
3 X MOINS D'ÉNERGIE QU'UN LAVAGE À 90°C
- Fermer les volets la nuit**
JUSQU'À -60% DE DÉPERDITION DE CHALEUR PAR LES FENÊTRES
- Couvrir les casseroles**
25% D'ÉCONOMIE D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ
- Utiliser le programme « Eco » du lave-vaisselle**
JUSQU'À 45% D'ÉLECTRICITÉ ÉCONOMISÉE PAR RAPPORT AU PROGRAMME INTENSIF

l'ADEME (Agence de la transition écologique) est résolument engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Dans tous les domaines : énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... Elle conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets.

VOUS TROUVEREZ, VIA LE LIEN CI-DESSOUS, QUELQUES DOSSIERS PRATIQUES DE L'ADEME QUI TRAITENT DE CES SUJETS

<https://bibliothèque.ademe.fr>

Actus

Nouvelles consignes de tri

Nouveau, dès janvier 2023 ! Afin de contingentier les dépenses de traitement des ordures ménagères et de poursuivre le travail immense d'une gestion optimisée de nos déchets, le Sictom et ses partenaires vont plus loin dans la récupération des éléments recyclables. Nous comptons sur vous pour poursuivre et amplifier le tri. Plus de tri, des poubelles plus légères, des coûts maîtrisés... !

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !

+

NOUVEAU

Petits emballages en métal

Tous les autres emballages en plastique

Briques alimentaires

Emballages en métal

Emballages en carton

Tous les papiers

Bouteilles, flacons en plastique

sictom sud gironde
Service public des déchets

CITEO

TRI

ADENE

FRANCE

ORANGE

12

Un PLUi approuvé par délibération

Un PLUi a été approuvé par délibération le 20 octobre 2022. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a pour objectif de prévoir et d'organiser l'avenir du territoire pour les 10 ou 15 ans qui viennent.

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, conjuguant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire. Pour en savoir plus, consultez le site de la CDC Réolais en Sud-Gironde.



www.cdcsudgironde.fr

Santé

Face à l'urgence, ayons les bons réflexes !



La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, contactez le 15 avant de vous présenter aux urgences afin d'être bien orienté selon votre besoin de prise en charge.

Le SMUR (service médical d'urgence et de réanimation) intervient à l'extérieur de l'hôpital sur la demande du SAMU basé au CHU de Bordeaux. Ces interventions relèvent de l'urgence vitale (arrêt cardiaque, infarctus, détresse respiratoire, accident de la voie publique grave...).

L'équipe est composée d'un chauffeur/ambulancier, d'une infirmière et d'un médecin urgentiste. En 2022, l'équipe du SMUR a pratiqué 1000 interventions.

Le travail se fait en étroite collaboration avec les pompiers, les gendarmes et les ambulanciers.

Si l'équipe n'est pas sollicitée, elle travaille aux urgences.

Urgences

Site de Langon : 24h/24h tous les jours

Téléphone : 05 56 76 57 30

La prise en charge est complète au regard du plateau technique et des avis spécialisés. Les consultations sont réalisées au sein des services des différentes spécialités ou planifiées sur des créneaux de consultation dédiés aux urgences. L'hélistation permet d'assurer le transport hélicoptéré des patients présentant des pathologies graves. Concernant les prises en charge psychiatriques, une convention avec le CH de Cadillac permet l'intervention d'une équipe de psychiatrie de liaison : une organisation favorise un réel suivi de ces patients en consultation ou en hospitalisation. Un travailleur social spécifiquement attaché aux urgences assure le suivi des patients relevant de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), il est présent 5 jours sur 7. Sur appel du service des urgences, il intervient sur des situations de précarité, d'ouverture de droits...

Il est également possible d'orienter des patients qui le nécessitent sur le service d'Hospitalisation À Domicile (HAD) directement.

Antenne d'accueil de premiers soins (APS)

Site de La Réole : de 8h à 20h tous les jours

Le site n'a pas de service chirurgical ni de soins continus : radiographies standards, échographies sur site jusqu'à midi (sauf week-end), laboratoire sur le site de Langon.

Avant de vous présenter à l'APS, appeler impérativement le 15.

Les journées de sensibilisation à la santé visuelle



**LUNDI
27**

**FEVRIER 2023
14H00 - 16H00**



Présentation, échanges

Ateliers de mise en situation

Dépistages visuels

Sensibilisation à la santé visuelle des personnes de plus de 60 ans

Influence de la santé visuelle sur le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie.

Le lundi 27 février de 14h à 16h à la Salle des associations de Savignac, Plaine de la Ruralité, proche mairie (34 le bourg 33124 Savignac)

Places limitées.



Inscriptions au 05 56 65 40 86



Économie

Du rêve à la réalité !

C'est un rêve de drôle qui amène François Wysocki à se retrouver à la caisse d'une épicerie.

Pendant plus de 30 ans c'est au guichet de la SNCF à Paris, puis au service commercial à Marseille que François a pu exercer un métier de communication et de relations clients qu'il affectionne particulièrement. Sa trajectoire professionnelle l'amène après une solide formation de gestion, à rechercher la gérance d'une épicerie en région Nouvelle Aquitaine.

Après plusieurs propositions par l'intermédiaire de l'agence Michel Simon, c'est finalement le magasin de Savignac qui sera choisi pour construire un nouveau parcours professionnel. Un entretien avec l'équipe municipale valide cette candidature. L'ironie de l'histoire, après un mois passé avec l'ancienne gérante, c'est que le premier jour d'ouverture est aussi celui du premier jour de confinement lié à la crise COVID. C'est un jour sans fin, ou les clients dévalisent le commerce en perspective de longues semaines d'isolement. C'est un véritable baptême du feu que vit François. Notre homme ne craque pas au contraire !

Les jours passent et notre épicier s'intègre parfaitement à la vie du village. L'enseigne change de Proxi à Coccimarket, mais l'envie de faire découvrir et de proposer des produits locaux à des prix attractifs perdure.

C'est en circuit court que se fait la vente de certains produits, et c'est aussi le secret de la réussite pour ceux qui sont attachés à la consommation de produits de terroir et de qualité. Le pain un temps produit au magasin provient désormais de la boulangerie d'Auros.

Nouveauté en 2023, une carte de fidélité pour marquer plus encore la proximité et le service.



Au fil du temps l'équipe s'est agrandie, Delphine a poursuivi l'aventure débutée il y a quelques années et c'est au tour de Jérémy, jeune apprenti d'intégrer l'entreprise.

Autour de la machine à café, les pèlerins de Saint Jacques, trouvent chez François la nourriture du corps et le réconfort de l'âme.

Ces moments de partage sont des moments choisis qui renforcent la motivation pour un métier difficile, mais tellement nécessaire.

CocciMarket Savignac

6b Le Bourg 33 124 Savignac
05 56 65 40 83

Retour en images

Halloween



Repas des aînés



Arbre de Noël



Assos

L'XLRAID 1^{ère} édition à Savignac

On a dépassé les 400 sourires le 24 septembre 410 participants, 45 bénévoles, 15 partenaires...

Habitués aux manifestations, mais novice dans l'organisation

L'équipe d'Xlraid a voulu partager son terrain d'entraînement avec un maître mot « convivialité ». Une randonnée pour tous, osée, mais prudente pour une première édition. L'idée : rassembler les vététistes, les traileurs, les marcheurs et même les enfants sur des parcours inédits.

Un gros challenge d'organisation

La date a été un élément important à prendre en compte pour respecter les courses du secteur, la chasse, les vacances et enfin la période propice à nos sentiers. Ces sentiers, un trésor de notre région sud gironde : étroits, sinueux, vallonnés et parfois un peu techniques. C'est grâce à eux que l'on doit tous les sourires sur la ligne d'arrivée. Merci aux propriétaires privés, aux mairies et associations pour la création, l'entretien de ces sentiers. Merci également à tous les usagers de respecter les propriétés privées, les lieux de chasse et les périodes de pluie. C'est primordial pour leur survie. Un gros travail sur le parcours, mais également sur le parc. L'équipe a essayé de tout mettre en œuvre pour nos participants : buvette, repas servis, massages, dégustations, musique et les sourires de nos 45 bénévoles.

Anim'art vous propose...

Animar't propose une journée porte ouverte le 14 janvier 2023 et un atelier découverte pour les enfants de 5 à 12 ans le 21 janvier à la maison des associations. Venez découvrir l'association, nous serons très heureux de vous accueillir.

Voici la composition du nouveau Conseil d'Administration issu de notre dernière Assemblée Générale

Brigitte CHOQUET Présidente
Véronique MONTUZET Vice-Présidente
Maryse ARTIGUEBERE Secrétaire
Jules CAUSSÉ Secrétaire-adjoint
Marie France BEAUCAILLOU Secrétaire-adjoint
Françoise BLEICHER Trésorière
Marie Hélène CARROUSSET Trésorière-adjointe
Sylvie LARIVIERE Chargée de communication
Cynthia KALINA Chargée de communication



Pas parfait, mais un bilan très positif

L'équipe d'XLRAID et ses bénévoles ont énormément apprécié tous vos sourires, vos remerciements et votre joie de vivre sur cette journée. Elle a donc décidé de se remobiliser à nouveau pour l'année prochaine.

Si vous souhaitez être partenaire ou bénévole pour la prochaine édition, contactez l'organisation au 06 62 84 88 71



À vos agendas !

La commission sociale et environnement vous propose des activités diverses pour le début de l'année 2023. Elles ont pour but l'initiation à de nouvelles pratiques, au mieux vivre ensemble, mais aussi aux loisirs notamment des plus jeunes.

20 JANVIER SALLE DES FÊTES

De 14h à 16h - Mise à jour des connaissances du code de la route. Assurée par l'auto-école sociale *Bouger c'est permis*.

5, 12, 18, 25 ET 26 FÉVRIER

Battues au chevreuil

11 FÉVRIER SALLE DES FÊTES

Repas des aînés
Restauration assurée par Le Relais Bazadais à partir de 65 ans - *Gratuit*

27 FÉVRIER SALLE DES ASSOCIATIONS

DE 14H À 16H - Santé visuelle
Atelier animé par une orthoptiste en partenariat avec le Pôle Territorial - *Gratuit*

28 MARS SALLE DES ASSOCIATIONS

18h à 20h - Gérer une association - *Gratuit*

Nature & loisirs

LA RECETTE DE SAISON



La recette de soupe détox au radis noir par Frédéric

BONNE ET PAS CHÈRE, CETTE SOUPE EST PARFAITE POUR RETROUVER UN CORPS SAIN APRÈS LES FÊTES.

- 1 radis noir
- 2 petits navets
- 1 pomme de terre
- 1 cube de bouillon (volaille ou boeuf)
- Crème liquide
- 1 litre d'eau
- Sel
- Poivre

- 1) Éplucher, laver et couper en morceaux le radis, les navets et la pomme de terre
- 2) Ajouter le cube de bouillon au litre d'eau et porter à ébullition
- 3) Mettre les légumes dans l'eau bouillante et cuire à feu doux 30 minutes
- 4) À la fin, incorporer la crème, le sel et le poivre à votre convenance et mixer

Bon appétit !

**Vous pouvez retrouver dans notre commune les légumes à la ferme de Flouquet*



LE MOT DU JARDINIER

L'hellébore

L'hellébore est une plante qui fait entre 30 et 60 centimètres. Elle est originaire des Alpes où elle est protégée au maximum afin de la préserver. Avec des coloris très variés, le choix de l'hellébore est donc très large.

Elles se plaisent au jardin comme sur la terrasse ou le balcon, car elles fleurissent en hiver et ne sont pas gênées par l'ombre et le froid. Ces particularités permettent à la rose de Noël de fleurir même sous la neige durant les fêtes de fin d'année, d'où son nom.

Toutefois, la lumière est nécessaire à la floraison de quelques hellébores, comme *Helleborus niger* et *Helleborus sternii*. Protégez-les des vents trop forts, leur lieu de prédilection est sous des arbustes caduc, sur un balcon ou une terrasse, installez-les à l'ombre d'un mur. Accueillez-les dans un sol frais, bien arrosé, mais sans eau stagnante, riche en humus, limoneux, plutôt calcaire. La plantation s'effectue du début de l'automne au printemps.

Un peu de botanique

De la famille des renonculacées, le genre *Helleborus* compte 15 espèces de vivaces, persistantes ou non, originaires des diverses contrées d'Europe et d'Asie Mineure. La rose de Carême, *Helleborus orientalis*, est originaire de Grèce, de Turquie et du Caucase tandis que l'hellébore fétide *Helleborus foetidus* est originaire de l'Europe du Sud-Ouest. Le mot hellébore provient du grec *helleboros* ; certaines espèces étaient employées autrefois en médecine pour leurs vertus purgatives. Dans la mythologie grecque,

l'hellébore était associé à Chronos, le roi des Titans et père de Zeus. Elle a différentes significations selon sa couleur : blanche c'est une demande en mariage ; noire, elle supplie de mettre fin à des tourments ; verte, elle interroge le ou la partenaire sur ses sentiments. Dans l'Antiquité, on croyait aussi que les hellébores étaient propres à guérir la folie et la mélancolie.



Tous les hellébores sont toxiques, ne pas les consommer. Attention tout particulièrement à vos animaux, car toutes les parties de la plante sont mortelles

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

13 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 14 / présents : 12 - Absents excusés : F. CAUSSÉ – S. PUTCRABEY
Procuration : F. CAUSSÉ à V. BOYANCÉ - S. PUTCRABREY à P. MONTO

1. DÉLIBÉRATIONS

ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est

proposé d'adopter la mise œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal à compter du 1er janvier 2023.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Article 3: de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

VOTE POUR : 14 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

DÉCISION MODIFICATIVE FONCTIONNEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir par décision modificative budgétaire la somme de 1 200.00 € au compte 63512 – taxes foncières. Cette somme correspond à l'augmentation du taux d'imposition.

Le maire entendu, le conseil municipal accepte de modifier les comptes comme suit : compte 6232 - fêtes et cérémonies = - 1 200€ / Compte 63512 - taxes foncières = + 1 200€

VOTE POUR : 14 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

DÉCISION MODIFICATIVE INVESTISSEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir par décision modificative budgétaire la somme de 20 000.00 € au compte 21318 – autres bâtiments publics. Cette somme correspond au frais liés au cambriolage des commerces.

Le maire entendu, le conseil municipal accepte de modifier les comptes comme suit : compte 21311 - Hôtel de ville = -20 000€ / Compte 21318 - autres bâtiments publics = + 20 000€

VOTE POUR : 14 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

TAXES : P. MONTO

Il y a des changements concernant la taxe d'aménagement qui seront applicables à partir du 01/01/2023. La part communale va être perçue par la Communauté de Communes. D'ici la fin de l'année 2022 il sera nécessaire de délibérer afin de fixer les modalités avec la Communauté de Communes.

CAB : F. GARCIA

La réunion publique est programmée le 26 septembre 2022 à 18h30 à la salle des fêtes de Savignac.

Certains aménagements n'avaient pas été définis, car il était nécessaire d'avoir plus d'informations.

Suite à cela, il est décidé :

- il n'y aura pas de chaudière sur la VC 2
- des aménagements sont mis de côté et gardés en option. Il est nécessaire de se renseigner sur les subventions éventuelles si ces travaux sont faits plus tard
- concernant les besoins des associations, il y a eu 3 propositions faites. L'hypothèse 2 a été retenue, mais il est nécessaire de définir plus précisément les besoins réels des associations. Un rendez-vous est prévu avec les présidents de l'ACCA et du comité des fêtes le 14 septembre 2022
- la salle de réunion de la maison des associations sera mise à disposition pour l'association N'as qu'a i bène et elle sera mise à disposition également pour les

- autres associations lors de leurs réunions de bureau.
- Une estimation de prix du séchoir communal devra être faite

ENTREPRISE : P. MONTO

SAVIMIEL ne se déplacera pas sur la commune de Mazères comme prévu. L'entreprise recherche un terrain pour faire construire un bâtiment d'environ 2000 m². La commune a redirigé l'entreprise vers la Communauté de Communes (zone Bois Majou).

COMMERCES : P. MONTO

Épicerie – Notre commerçant a fait une demande d'agrandissement auprès de M. le Maire. Il souhaiterait pouvoir recevoir du public à l'avant pour de la vente de boissons.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : P. MONTO

Les travaux de raccordements sont en cours. L'école et l'ALSH sont raccordés. Les travaux au stade sont en cours. Il faut se renseigner auprès de l'entreprise Malandit afin de savoir s'il est possible d'utiliser l'ancienne fosse de la salle des fêtes pour s'en servir de récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage.

SALLE DES FÊTES : M. VIDAL

Les travaux d'isolation par l'extérieur de la salle des fêtes devraient avoir lieu prochainement. Les matériaux ont été commandés.

COMMUNICATION : P. SÉQUIER

Les bulletins vont être distribués

PERSONNEL : P. MONTO

Le dispositif de contrat utilisé pour le contrat d'un agent de la commune ne sera peut-être pas maintenu. Il faut se renseigner à ce sujet.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SICTOM : P. SÉQUIER

L'atelier broyage – compostage organisé par le SICTOM a lieu le mardi 27 septembre 2022.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- Le FPCA recherche un service civique
- Eglise : une messe et un apéritif sont organisés le 1^{er}
- La distribution des sacs poubelles est prévue le mercredi 6 et le samedi 9 juillet de 9h00 à 12h00 à la mairie.
- Le déménagement des classes pour les travaux de l'école se déroulera le 6, 7 et 8 juillet. M. le Maire demande si des personnes sont bénévoles pour aller aider.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

4 OCTOBRE 2022

Conseillers en exercice : 14 / présents : 9 - Absents excusés : B. MARQUETTE – E. ESTEVES

P. BERNA - C. BAYLE - C. SAIGNES

Procurations : E. ESTEVES à F. CAUSSÉ

1 - POINT SUR LE BUDGET

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Électricité et combustible en dépassant, 4 palettes en rupture de stock de pellié pour la chaufferie bois, ceci est dû aux augmentations tarifaires et à la situation mondiale.

Travaux des bâtiments, une différence d'environ 13000 € en faveur du budget est à prendre en compte.

Frais de téléphone en augmentation soit des coûts d'installation du nouveau système, environ 200 €.

Assurance multirisque en dépassant à régulariser en début d'année 2023.

Augmentation des impôts, taxe foncière notamment y compris celle de la commune de Savignac en raison du vote effectué par le conseil municipal et de l'augmentation des bases imposables.

Charge de personnel, le budget devrait être suffisant, saut arrêt maladie imprévu.

Renouvellement du PEC (parcours emploi compétence) pour notre agent sur de nouvelles bases en raison d'un problème de dossier de renouvellement RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), pas de prise en charge maximale comme précédemment. Dans le meilleur des cas, prise en charge de 30% par le Pôle emploi.

Validation du Conseil Municipal à l'unanimité pour une période de 6 mois.

En 2023, la norme comptable M57 sera mise en place. Il n'y aura plus d'article dépenses imprévues et une En fonctionnement pas d'engagement des frais liés aux travaux de l'école.

2 - DÉLIBÉRATIONS

A - SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal DECIDE :

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022

VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNAL

CAB : P. MONTO

Le conseil municipal décide à la majorité, après concertation de fermer par du mobilier urbain adapté, dans les deux sens, la voie de circulation au niveau du carrefour devant la maison Beaucaillou.

Locaux pour les associations au niveau du stade, proposition d'aménager pour les chasseurs une salle de convivialité (hors dépeçage). Grande salle de la maison des associations affectée à N'as qu'a i bene, pour activité du cercle. L'estimation du séchoir à tabac communal par une agence immobilière est lancée.

ÉLECTRICITÉ : P. MONTO

Électricité du stade, interdiction d'utilisation du club house après les matchs pour éviter une forte consommation, décision du maire.

Nouveau transformateur électrique pour la somme de 18000€

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : P. MONTO

Diagnostic assainissement SPANC la mise aux normes des particuliers dont l'assainissement est défectueux relève du pouvoir de police du maire.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : P. MONTO

La taxe aménagement des entreprises des zones économiques Bois Majou et Ecopole est actuellement perçue par la CDC, les communes gardent la perception des prélèvements des particuliers.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE: P.MONTO

Plan communal de sauvegarde, depuis les incendies notamment, il faut désigner une réserve civile soit des personnes en capacité d'intervenir et de se mobiliser dans des situations d'urgences.

B - SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE À TEMPS COMPLET

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal DECIDE :

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022

VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

A mettre en œuvre en 2023. Canevas déjà proposé et à retravailler. Obligation pour les communes forestières d'avoir une DFCL.

SOCIALE : P. MONTO

Démission de la commission sociale de Madame GOURGUES Monique.

ARSES : F. CAUSSÉ

Bureau renouvelé à l'identique, reprise des activités
Versement du prix des vitraux quand le changement de banque sera opéré. Projet de rénovation d'une statue polychrome de St Elme.

COMMISSIONS INTERCOMMUNAL

SYNDICAT ÉLECTRICITÉ : F. GARCIA

Syndicat électrique 800 000€ de travaux à venir.

Poste source en fonctionnement.

Des risques de coupures sont à venir cet hiver. Au moins 2 heures par tranches.

SIRP : P. MONTO

foDélégation au Centre de gestion pour l'élaboration des fiches de payes.

Aide supplémentaire du département de 20 000 € pour les travaux de l'école réduisant le coût pour la commune à 80 000 €.

SICTOM : P. SÉQUIER

Compte Rendu du dernier conseil syndical.

Projet de containérisation.

Point sur l'action de distribution des composteurs 15 distribués, 13 personnes pour le broyage, dont 3 hors commune.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Halloween, prévu le 29 octobre, une réunion de préparation est prévue 18 octobre par la commission sociale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

22 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 14 / présents : 11 - Absents excusés : E. ESTEVES – A. DABBADIE – V. BOYANCÉ
Procuration : V. BOYANCÉ à F. CAUSSÉ

1 - DÉLIBÉRATIONS

A - MOTION DE LA COMMUNE DE SAVIGNAC

Le Conseil municipal de la commune de Savignac, réuni le 22 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent : estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités. Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal. Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparables à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

B - DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE (SIVU DU RÉOLAIS)

Considérant les incidences de la loi LOM du 24 décembre 2019 et de la prise de compétence Mobilités par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, à l'exception du service de transport scolaire repris intégralement par la Région Nouvelle Aquitaine, devenue effective au 1er juillet 2021, entraînant la dissolution du SIVU du Réolais. Le Comité Syndical du SIVU du Réolais, par délibération du 2 novembre 2022, a validé sa dissolution au 31 décembre 2022 et les conditions de sa liquidation par répartition aux communes membres basées sur le nombre d'habitants (Article 2 de la convention de répartition de l'actif et du passif). Il revient donc maintenant aux communes membres d'approuver la dissolution du SIVU du Réolais et les conditions de sa liquidation selon la convention jointe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la dissolution du SIVU du Réolais
- approuve les conditions de sa dissolution citée en Article 2 de la convention de répartition
- autorise le maire de signer la présente convention

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales. La commune de Savignac soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023
- de maintenir l'indexation des bases fiscales, sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations, la commune de Savignac demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale.
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL
- La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département

C - CONDITION DE VERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe d'aménagement (TA) est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle constitue un outil fiscal précieux pour financer le développement urbain. Elle permet le financement des équipements publics communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions.

C'est une taxe unique composée de 2 parts (communale et/ou intercommunale et départementale), chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale.

L'article L331-2 du Code de l'urbanisme prévoit désormais que « tout ou partie de la taxe perçue par la Commune est reversée à l'établissement public de coopération intercommunales ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette Commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du Conseil Municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités. » Le reversement est désormais obligatoire à compter du 1er janvier 2022.

Dans les statuts de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde figure la compétence obligatoire : « Actions de développement économique » et plus particulièrement : « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle et commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dans ces conditions et en l'état, il convient de définir le cadre de reversement de la taxe d'aménagement pour la Commune de Savignac sur le fondement de la compétence « Actions de développement économique » et compte tenu de l'intervention de la Communauté de Communes. Dans les faits, cela se traduit par le reversement à 100% de la part communale perçue sur la zone d'activités économiques de Savignac.

Sont concernées les sommes perçues par les Communes ou la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2022, quelle que soit la date de l'autorisation d'urbanisme, et qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou d'extensions.

Le reversement est conditionné à la signature d'une convention, annexée à la présente délibération, entre la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde et chaque Commune concernée. Un plan des périmètres des ZAE du territoire, un plan cadastral et la liste des entreprises qui existent fiscalement sur ces dernières au 31 décembre 2021 avec les valeurs locatives et bases fiscales correspondantes seront annexés à la présente convention et serviront de référence pour identifier sur les années à venir les créations et extensions nouvelles d'établissements. Le reversement du produit de la taxe d'aménagement perçut et entrant dans le champ d'application sera annuel.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1er novembre 2022 ;

En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Benoît MARQUETTE est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Savignac.

D - PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU SIAEPA BDG

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Savignac a transféré sa compétence eau et assainissement au Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne. Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du Syndicat a présenté un RPQS pour rendre compte de l'exercice 2021 des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Ce RPQS a été transmis à chaque membre du Syndicat.

Le Conseil municipal : prend acte de la présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

E - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSIION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°25 DE CAP BLANC

Considérant qu'une partie du chemin rural passe entre les deux habitations d'Estout et que le propriétaire souhaite faire une extension du bâti agricole afin de développer son activité.

Considérant qu'il convient de procéder à un échange pour réaliser l'opération ;

Il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Valide la procédure, décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural, décide de nommer Mme Georgette PEJOUX comme commissaire enquêteur, demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet, autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet de Savignac.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Voir le compte rendu des commissions sur le site Internet de la commune :

<https://savignac-33124.fr/>

VIE PRATIQUE



Accueil Service Public Auros

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS

Nathalie TAUZIN

Tél : 06 09 61 55 88

Mail : franceservices@reolaisensudgironde.fr

Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



Multi Accueil du Pays d'Auros

Multi-accueil d'Auros (20 places)

Directrice : Emmanuelle DELMAS

3 route de Castets 33124 Auros

Tél : 05 56 65 25 93

Mail : multiaccueil.auros@reolaisensudgironde.fr

Ouverture : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis de 7h30 à 18h30.



RAM Touches A Tout

Relais Petites Enfance - RPE d'Auros - Maison de la Petite Enfance - 3 route de Castets

33124 Auros

Tél : 06 89 37 85 64

Mail : rpe@reolaisensudgironde.fr

Permanence : le lundi de 15h30 à 17h30



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65

Contact : Mme DOUENCE Sarah, Responsable

Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



Accueil Ado

Info'Jeunes - Marion CONTANT, responsable

du Service Ado's

9, rue des Jacobins 33190 La Réole

Tél : 06 15 25 65 46

Mail : infojeunes@reolaisensudgironde.fr

Mercredi, Jeudis & Vendredi de 13h30

à 17h30, Deuxième samedi de chaque

mois - Accueil les vacances scolaires au

Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA REOLE

Tél : 05 56 61 53 10

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



Pharmacie de Garde

Tél : 3237

Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON

www.sictomsudgironde.fr

Tél redevances : 05 56 62 36 03

Services techniques : 05 56 62 27 70

Mail : contact@sictomsudgironde.fr



Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI

38 Le Bourg, 33124 Savignac

Tél : 05 56 61 26 67

Port : 06 50 55 09 58



Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON

Coordonnatrice Clémence Tresca

Tél : 05 57 31 01 29



Bibliothèque

Maison des Associations

Prêts gratuits de livres tous les samedis

de 17 à 19h



Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT

Mme Martine MONGIE (MAIRIE)

Tél : 05 56 61 07 38

Service gratuit de transport de défunt en cas de décès à domicile



Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle

81 rue Armand Caduc 33190 La Réole

Tél : 05 56 71 71 55



CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde)

Tél : 05 56 97 81 89

Architecte Conseiller : M. ROBERT

Stanislas

Sur RDV, permanence à la Mairie de LA REOLE



MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20

Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10

Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON

Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)

<http://mlsg.fr/>



Pôle emploi

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON

Tél : 3949

www.pole-emploi.fr



SIRP Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 14h à 18h30, jeudi de 14h à 18h30